

**Administration, magistrature,
médias publics :**

la bataille culturelle des écologistes



agriculture et environnement

Décembre 2024. Reproduction interdite sauf autorisation écrite de l'éditeur.
Amos prospective | 3 av. Gabriel Péri | 92260 Fontenay-aux-Roses | Tél. 01 48 00 61 2
www.agriculture-environnement.fr | info@agriculture-environnement.fr

TABLE DES MATIÈRES

01

Introduction

« Une entreprise de contagion culturelle » _____ p. 3

02

Les médias publics en soutien

à la bataille culturelle écologiste _____ p. 5

03

Le lobbying écolodécroissant

au sein de la fonction publique _____ p. 10

04

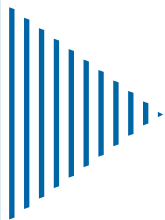
Le verdissement

de la magistrature est en marche _____ p. 16

05

Les avis pas toujours équilibrés

de la cnDAspe _____ p. 20



Introduction - « Une entreprise de contagion culturelle »

Depuis quelques années, les écologistes se plaignent d'un « écolo-bashing », se sentant injustement dénigrés pour leurs prises de position, leur programme ou les politiques environnementales mises en œuvre. Un sentiment renforcé lors de la crise agricole quand les écologistes ont été désignés responsables des contraintes insupportables imposées aux agriculteurs par les normes environnementales. Un article du média écolodécroissant Reporterre titrait d'ailleurs à l'époque : « L'écologie, bouc émissaire de la colère agricole. » Pour leur défense, les écologistes arguent notamment qu'ils ne sont pas aux manettes du pouvoir.

Il est indéniable que les écologistes constituent une force minoritaire du pouvoir politique. Et après la débâcle des Européennes de 2024, on pourrait même dire marginale. En outre, les ONG écologistes bénéficient de moyens bien inférieurs à ceux des lobbys industriels. Cependant, si l'on tient à mesurer l'impact véritable de l'idéologie écologiste, on doit dépasser cette vision étroite et trompeuse pour s'intéresser à la « bataille culturelle » qui se déroule depuis plusieurs années. Et c'est l'objet de ce dossier, fruit d'investigations publiées dans la revue *Agriculture & Environnement*, qui décrivent la façon dont les écologistes s'efforcent à imprégner divers milieux – médias publics, administrations, justice – de leur idéologie. Ou pour reprendre les termes de l'ancien eurodéputé belge écologiste Philippe Lamberts, à propos d'une grand-messe décroissante qu'il avait organisée en 2023 au Parlement européen, « une entreprise de contagion culturelle ».

Le concept de « bataille culturelle » a été théorisé par le philosophe italien Antonio Gramsci, communiste révolutionnaire des années 1930. Le principe en est simple : pour arriver au pouvoir, il est d'abord nécessaire d'agir dans le champ idéologique, afin d'imposer à la population ses thématiques et sa dialectique. Dans le langage actuel, il s'agit

de gagner l'opinion publique pour conquérir « l'hégémonie culturelle ». L'extrême droite s'est aussi appropriée cette théorie, en imposant progressivement dans le débat public ses thématiques sur les questions d'immigration et de sécurité.

Pour le parti écologiste, la mise en pratique de cette théorie est presque devenue une obsession. En juin 2020, après leurs victoires aux élections municipales, Julien Bayou affirmait que « la bataille culturelle que nous sommes en train de gagner est très

*« Seule l'écologie politique
peut gagner la bataille
culturelle nécessaire au
changement de système
dont nous avons besoin »*
Marine Tondelier

importante car l'écologie n'appartient pas à EÉLV », se félicitant de voir à l'époque divers partis politiques verdir de plus en plus leurs programmes. En octobre 2021, sur son blog, David Cormand abondait dans le même sens : « Je pense que le temps de l'écologie est venu. [...] Nos concurrents pillent à foison dans le catalogue de nos idées portées depuis toujours. Je m'en réjouis, car c'est signe que la bataille culturelle menée pour détacher des pans entiers du camp "progressiste" de sa gangue productiviste a porté ses fruits. » En août 2022, en pleine discussion sur la refondation du parti écologiste, Marine Tondelier expliquait, pour sa part, que « seule l'écologie politique peut gagner la bataille culturelle nécessaire au changement de système dont nous avons besoin ».

Pour mener à bien cette bataille culturelle, le soutien à la cause écologiste de certains journalistes et médias est essentiel. Ainsi, en mars 2023, alors que les écologistes constataient que l'opposition au nucléaire n'avait plus le vent en poupe, Marine Tondelier et Yannick Jadot ont organisé au siège d'EÉLV une « *masterclass sur l'énergie nucléaire* » à destination des journalistes, avec la volonté que ces derniers reprennent leurs éléments de langage sur le sujet. *Libération* raconte : « *Alors, calepins et stylos en main, Libération et ses collègues ont écouté trois heures durant plusieurs chercheurs critiques*

du nucléaire dissenter. » Et de préciser que « *cette masterclass n'a rien d'anodin. À en reprendre les mots des organisateurs, c'est même "l'acte fondateur de la bataille culturelle", face à un "lobby qui dépense des millions d'euros" pour occuper l'espace* ».

On pourrait arguer que faire passer ses éléments de langage est de bonne guerre. Là où cela devient problématique, c'est quand cette « *contagion culturelle* » vise en particulier les médias du service public, les administrations ou la magistrature, des secteurs qui devraient être imperméables à toutes formes d'entrisme idéologique.

Les médias publics en soutien à la bataille culturelle écologiste

Les médias publics devraient apporter un traitement équilibré et pluraliste des idées et points de vue. Un objectif loin d'être atteint quand on constate la collaboration de certaines chaînes avec des tenants de l'écologisme radical.

Comme en attestent les résultats des diverses élections, le parti qui incarne l'écologie politique, Europe Écologie-Les Verts (rebaptisé récemment « Les Écologistes »), reste très minoritaire en France. Certes, à l'échelle locale, il a réussi à gagner quelques grandes municipalités (Lyon, Strasbourg, Bordeaux, Grenoble...), et à faire élire une quinzaine de députés aux élections législatives de 2022, mais toujours grâce à l'alliance avec d'autres formations politiques.

Il n'en reste pas moins que les idées de la mouvance écolo-décroissante ont incontestablement conquis une large majorité de l'opinion publique. Notamment chez les moins

de 40 ans, qui adhèrent à la doctrine écologiste sur de nombreux sujets, notamment sur les pesticides, l'agriculture biologique ou encore l'impact négatif des activités humaines sur la biodiversité et les espaces naturels. Le monde agricole en a acquis la conviction que les politiques environnementales dominaient l'agenda politique. Ce qui a conduit les manifestations agricoles du début de 2024 à désigner les écologistes comme responsables des contraintes qui leur sont imposées par les normes environnementales. Serait-ce là une accusation injuste, les écologistes n'étant pas aux manettes du pouvoir ? En fait, l'impact réel de cette mouvance po-

[S'abonner à la lettre d'info](#)

 **Reporterre**
Le média de l'écologie

[Faire un don au journal](#)

[Nature](#) [Climat](#) [Luttes](#) [Alternatives](#) [Monde](#) | [Reportages](#) [Enquêtes](#) [Idées](#)

Par Amélie Quentel et NnoMan Cadoret (photographies)

12 juin 2024 à 09h31
Mis à jour le 13 juin 2024 à 09h47
Durée de lecture : 4 minutes

Reportage – Médias

France Télévisions débranche l'écologie, des militants verts de rage



Protestant contre la suppression de l'émission écolo « Vert de rage », une cinquantaine de personnes se sont rassemblées le 11 juin devant le siège de France Télévisions.

Le média Reporterre couvre la manifestation, en juin 2024, de diverses organisations (France Nature Environnement, Générations futures, Scientifiques en rébellion, etc.) pour protester contre la suppression de l'émission écolo « Vert de rage ».

litique ne se mesure pas au nombre de ses députés ou postes ministériels, mais plutôt à l'adoption de mesures et de lois conformes à la doxa écologiste. Or, il paraît évident que l'arbitrage entre agriculture et écologie se fait, en général, au profit de la seconde.

L'incontestable réussite de l'écologie politique consiste à avoir su imprégner en profondeur la matrice culturelle de la société. On pourrait à son propos parler d'« *hégémonie culturelle* », pour reprendre les termes du philosophe italien Antonio Gramsci, communiste révolutionnaire des années 1930, qui estimait primordial de gagner d'abord la « *bataille culturelle* ».

Cette théorie, que s'est également appropriée l'extrême droite en imposant comme débat principal le thème de l'immigration et de la sécurité, a été mise en pratique par la mouvance écologiste avec un succès certain, comme le reconnaît notamment l'élu écologiste David Cormand : « *Nos concurrents pillent à foison dans le catalogue de nos idées portées depuis toujours. Je m'en réjouis, car c'est signe que la bataille culturelle menée pour détacher des pans entiers du camp "progressiste" de sa gangue productiviste a porté ses fruits.* »

Le parti pris de certains médias

Il est indéniable qu'un certain nombre de médias et de journalistes ont contribué à ce succès. On citera les cas notables de journalistes comme Stéphane Foucart, ou encore d'Élise Lucet, Mathieu Vidard, Anne-Laure Barral, Camille Crosnier, Denis Cheissoux ou Martin Boudot, qui se sont révélés particulièrement actifs pour imposer dans le débat public les thèses de l'écologie décroissante (dénonciation de la croissance, éloge de la sobriété, défiance envers la chimie, etc.).

Du côté de la presse, on invoquera des médias dont l'engagement politique écologiste est clairement revendiqué (*Politis*, *Silence*, *Basta !*, *Vert*, *Reporterre*), mais aussi des journaux généralistes comme *Libération*, *Le Canard Enchaîné* ou *Le Monde*, ou encore des médias du service public, l'engagement de ces derniers étant plus problématique, puisqu'ils sont censés apporter un traitement équilibré et pluraliste des idées et points de vue. Or, des émissions comme « C'est ma pla-

nète », « La Terre au carré », « C'est bientôt demain », « Planète Bleu », « CO₂ mon amour », « De cause à effets, le magazine de l'environnement » ou encore la série documentaire « Vert de rage » affichent clairement un parti pris favorable à l'écologie politique. La simple menace de leur suppression a d'ailleurs provoqué une panique sensible au sein de la mouvance écologiste.

Génération Futures, Extinction Rebellion et Notre Affaire à tous ont ainsi organisé une manifestation pour protester contre la sup-

L'incontestable réussite de l'écologie politique consiste à avoir su imprégner en profondeur la matrice culturelle de la société. On pourrait à son propos parler d'« *hégémonie culturelle* », pour reprendre les termes du philosophe italien Antonio Gramsci

pression de la série « Vert de Rage », clamant que ce « *serait un coup dur pour tous ceux qui se battent pour un monde plus respectueux de l'environnement* », tandis que l'association Agir pour l'environnement a lancé une pétition en soutien à « La Terre au carré ». Ce qui a amené la directrice de France Inter, Adèle Van Reeth, à se défendre, en rappelant que l'écologie fait partie « *des grandes causes que nous soutenons à France Inter* » et qu'il n'a jamais été question d'y renoncer : « *Il suffit d'écouter l'antenne au quotidien pour s'en rendre compte.* » Et elle dit vrai !

Le virage du service public

Pour ce qui est de France Télévisions, l'orientation écologiste du groupe semble avoir été renforcée par la présence auprès de Delphine Ernotte, la présidente, de Sté-

phane Sitbon-Gomez. Engagé chez Les Verts dès l'âge de 14 ans, Stéphane Sitbon-Gomez a fait ses classes auprès de Cécile Duflot, alors à la tête du parti écologiste, avant de diriger la campagne présidentielle d'Éva Joly, en 2012. En 2015, il devient le directeur de cabinet de la présidente de France Télévisions, avant d'accéder au poste de directeur de la Transformation en 2018 et, à partir de 2020, à celui de directeur des antennes et des programmes.

Sans surprise, on constate ainsi une porosité certaine entre son engagement écologiste et la ligne générale de France Télévisions, comme en témoigne l'étroite collaboration entre les journalistes du groupe et certaines ONG écologistes. Ainsi, en janvier 2016, Générations Futures encourageait à voir sur France 2 le numéro de « Cash Investigation » consacré à l'impact des pesticides sur la santé, se vantant d'ailleurs fièrement que ce reportage ait été réalisé « *grâce en partie à nos informations, notre expertise et sur la base de certaines de nos actions* » et prévoit qu'il « *nous sera très utile pour faire avancer nos dossiers* », en précisant que « *Générations Futures y a grandement travaillé en relation étroite avec le journaliste Martin Boudot pendant près d'un an* ».

Le cas du numéro d'« Envoyé Spécial » de janvier 2019 consacré au glyphosate est similaire. Les journalistes ont calqué leur glyphotest sur les analyses d'urine déjà réalisées auparavant par Générations Futures et les « Pisseurs Volontaires », passant par le même laboratoire allemand. De plus, toujours à propos de cette émission, l'affaire du vote des députés sur l'interdiction du glyphosate n'est rien d'autre qu'une resucée de la campagne de l'association Agir pour l'environnement, qui apparaît d'ailleurs dans le reportage, tandis que les « Monsanto Papers » ne sont que la reprise des arguments de Carey Gillam, de l'USRTK, financée notamment par l'Organic Consumers Association, une organisation américaine de lobbying en faveur du bio. Bref, autant d'éléments qui témoignent clairement d'un travail de copié-collé à partir de la propagande des ONG écologistes.

La soirée événement « Aux Arbres, citoyens ! », diffusée par France 2 en novembre 2022, est également représentative de cette

Le Tournant
RADIO FRANCE ENGAGE
UN TOURNANT ENVIRONNEMENTAL

La crise climatique fait l'objet d'un consensus scientifique international solide depuis plus de vingt ans, documenté par le GIEC dans ses rapports successifs. Plus personne ne peut ignorer les conséquences graves et concrètes sur l'environnement, l'économie et la vie humaine. Beaucoup a été fait pour parler des enjeux environnementaux sur nos antennes et faire de Radio France un média de service public écologiquement responsable. Pourtant, face à l'ampleur de l'urgence climatique, nous sommes résolus à aller plus loin. Radio France engage un tournant environnemental.

EN TANT QUE MÉDIA :

- 1 Nous nous tenons résolument du côté de la science, en sortant du champ du débat la crise climatique, son existence comme son origine humaine. Elle est un fait scientifique établi, pas une opinion parmi d'autres.
- 2 Nous fournissons une information de confiance sur les effets de la crise climatique en France et dans le monde, en nous fondant sur des données vérifiées et en utilisant un vocabulaire qui reflète la réalité de cette crise, sans la minimiser.
- 3 Nous éclairerons la transition écologique. Nous ferons vivre sur nos antennes un espace public contradictoire et civilisé sur les choix auxquels nous sommes confrontés. Nous contribuerons à faire connaître les innovations et les solutions, des comportements individuels les plus quotidiens aux changements économiques les plus structurels, veillant ainsi à ne pas nourrir un découragement climatique mais à donner à chacun les clés pour comprendre, débattre et agir.

POUR CELA :

- 4 Les antennes de Radio France font de la crise climatique un axe éditorial majeur. Il se déclinera dans nos programmes et nos tranches d'information, au quotidien et dans des spéciales. Nous maintiendrons également un volume conséquent d'émissions et de chroniques dédiées. Un accès thématique facile à ces programmes sera disponible en permanence sur le site et l'application Radio France.
- 5 Radio France lance le plus grand plan de formation de son histoire à destination de ses journalistes, ses producteurs et équipes de production, et ses animateurs, sur les questions climatiques et scientifiques. Nous changeons de philosophie : l'environnement et la science ne seront pas l'affaire des seuls journalistes spécialisés, ils constitueront le socle de connaissances indispensables mobilisables par toutes nos équipes éditoriales.
- 6 Nous accélérerons notre transition vers une publicité plus responsable en visant l'exclusion progressive des produits et services les plus polluants. Nous augmenterons de 15 % par an le volume de publicités consacrées aux produits, services et entreprises responsables, mesuré par un organisme extérieur. Nous élargissons notamment le nombre d'espaces publicitaires offerts aux organisations engagées dans la transition (« 20 % d'espaces » transition en commun »).
- 7 Nous faisons de notre sobriété numérique une priorité. La radio est un média par construction sobre, nous avons néanmoins conscience du défi que présentent les usages numériques. Une équipe dédiée à la sobriété énergétique optimise le code de nos produits et leurs utilisations. Nous nouerons un dialogue avec les acteurs du numérique pour réduire le bilan carbone lié au stockage et à la diffusion de nos contenus.

EN TANT QU'ENTREPRISE :

- 8 Nous adoptons un plan de sobriété énergétique immédiat (notamment : limitation des températures de chauffage et de climatisation suivant les recommandations officielles, extinction des éclairages non indispensables, etc.).
- 9 Nous nous engageons à baisser de 40 % notre bilan carbone d'ici 2030.
- 10 Nous serons transparents sur nos progrès en rendant régulièrement compte de l'avancement de nos objectifs.

radiofrance

Ci-dessus, le manifeste de Radio France qui « engage un tournant environnemental ».

étroite collaboration entre service public et ONG issues de la mouvance écologiste. Non seulement l'émission a été élaborée et animée par les militants écologistes Cyril Dion et Hugo Clément, mais de surcroît France Nature Environnement (FNE) y a été associée, bénéficiant ainsi d'une visibilité sans précédent qui lui a permis de récolter plus de deux millions d'euros pour financer divers projets environnementaux ! Un succès renouvelé en novembre 2023, France Télévisions ayant une nouvelle fois convié FNE « *pour une grande soirée de sensibilisation* », avec, cette fois-ci, une recette d'un million d'euros...

L'engagement écologiste de Radio France

Pour sa part, Radio France n'est pas en reste. Affichant depuis 2020 un « engagement éditorial très fort pour l'environnement », elle se félicite de consacrer aux questions écologiques vingt-sept heures hebdomadaires de programmes, et plus de cent heures dans sa grille avec les programmes qui traitent régulièrement de ces enjeux. Tout cela en recourant fréquemment à la collaboration de militants de la nébuleuse écolo-décroissante. Ainsi, dans ses rapports d'activité, le média radical

Reporterre se félicitait qu'en 2020, tous les mardis, ses journalistes soient intervenus à tour de rôle dans « La Terre au carré », et que, depuis septembre 2021, « tous les mois, une émission de la "Terre au carré" sur France Inter est consacrée à une grande enquête de Reporterre ». Un partenariat surprenant sur le service public, quand on connaît la ligne éditoriale radicale de Reporterre orientée par son fondateur, l'ancien journaliste du Monde Hervé Kempf et auteur des livres *Que crève le capitalisme !* ou *Comment les riches détruisent la planète*.

Depuis 2021, Radio France dispose également d'un programme intitulé « Transition en commun », qui réserve des espaces publicitaires dits « responsables », gratuits ou à tarifs préférentiels, à des « acteurs mobilisés pour la transition écologique ». Ce qui a ouvert toutes grandes les portes de la radio notamment à FNE qui, en 2022, en a profité avec deux spots publicitaires présentant son programme « Sentinelles de la nature », diffusés soixante-quinze fois sur les ondes de France Inter, France Info et France Bleu. La Fondation pour la nature et l'homme (FNH) a également été retenue pour ce programme. Entre novembre 2023 et mars 2024, la FNH a profité, au total, de la diffusion de 180 spots radio et 40 spots TV, estimée à une valeur de 257 913 euros.

Toujours en 2022, Greenpeace France a bénéficié d'une action similaire visant à sensibiliser les citoyens « aux impacts carbone des moyens de transport », tandis qu'en 2024, « Transition en commun » a retenu pas moins de dix projets, dont chacun a bénéficié de cent cinquante messages de trente secondes sur les antennes de Radio France et de quarante messages de vingt secondes diffusés sur France 2, France 3 et France 5.

Un manifeste pour l'environnement

En septembre 2022, Radio France annonce par un manifeste qu'elle « engage un tournant environnemental ». Parmi diverses résolutions, comme par exemple de s'imposer la sobriété énergétique, est inscrite la volonté de mettre en avant un programme politique « écolo-compatible » : « Nous éclairerons la transition écologique [...] Nous contribuerons à faire connaître les innovations et les solu-

tions, des comportements individuels les plus quotidiens aux changements économiques les plus structurants, veillant ainsi à ne pas nourrir un découragement climatique mais à donner à chacun les clés pour comprendre, débattre et agir. »

Dans le contexte de ce « tournant environnemental », Célia Quilleret, journaliste environnement à France Inter, revendique une forme de militantisme « non pas sur le fond des sujets, mais sur la quantité de sujets diffusés ». « On en réalise beaucoup, de plus en plus. C'est une priorité de l'antenne et il me semble que plus on parle de ces enjeux, plus on les fait exister », indique la journaliste, qui revendique son statut de « prescrip-

Depuis 2021, Radio France dispose également d'un programme intitulé « Transition en commun », qui réserve des espaces publicitaires dits « responsables », gratuits ou à tarifs préférentiels, à des « acteurs mobilisés pour la transition écologique ».

teur » : « On réalise de nombreux sujets avec les jeunes, on suit les activistes militants, les marches pour le climat, les grèves du vendredi. [...] On va suivre ceux qui appelaient à bifurquer à AgroParisTech. Ces jeunes se battent, il faut les suivre. Le service public a vraiment un rôle à jouer sur ce thème. Il faut être le miroir, le reflet de la société qui bouge. Et on a évidemment un rôle de prescripteur aussi. »

Et ce n'est pas tout. Afin de sensibiliser ses journalistes à la cause écolo, Radio France a entamé dès 2022 un plan de formation Climat, décliné en master class à destination de ses équipes éditoriales. Deux cents pré-

sentateurs, rédacteurs en chef, intervieweurs et journalistes des services politique et économique des différentes antennes ont ainsi commencé à en suivre les premiers modules. Pour Vincent Giret, directeur de l'information et des sports de Radio France, « *ce cycle de formation témoigne de notre engagement pour un meilleur traitement de la question climatique dans nos médias de service public, et participer à la révolution des comportements collectifs* ».

Si Radio France a principalement fait appel à des « *grands noms de la science et du climat* » pour animer ces premières formations, elle n'en a pas pour autant écarté la contribution de certaines ONG. Ainsi, saluant la « *dynamique très positive* » de ce tournant de Radio France, FNE « *a souhaité s'inscrire en créant un programme de formation spécialement dédié aux journalistes : les briefs médias. Ces briefs s'ajoutent à la très grande disponibilité des bénévoles et salariées de France Nature Environnement pour éclairer les journalistes* ». Un partenariat fructueux pour l'association écologiste qui, entre les publicités sur Radio France et les émissions sur France Télévisions, s'est traduit, selon elle, « *par une hausse de l'audience cumulée de FNE dans les médias qui a dépassé pour la première fois le milliard de contacts en 2022* ».

Des entreprises spécialisées dans la formation ont également été sollicitées. Notamment la société de conseil Samsa.fr qui, selon *Les Échos*, « *évangélise les rédactions de RFI et France 24* » à l'aide de ses modules sur la question du changement climatique. Dans ses rangs, on retrouve également, parmi les formateurs, des journalistes sympathisants de la nébuleuse écologiste.

C'est le cas d'Anne-Sophie Novel, « *journaliste spécialisée dans les alternatives écologiques et sociales* ». À l'époque du Gre-

nelle de l'environnement, elle travaillait pour l'Alliance pour la Planète et a créé le site Ecoloinfo.com. Idem pour Loup Espargilière, fondateur du média en ligne Vert, « *le média qui annonce la couleur* », qui se targue d'être parmi les premiers « *à former les cadres de la rédaction et les nouveaux "référents climat" de RFI* ». Dans un entretien accordé à Mediarama en juin 2022, il considère que « *l'agriculture industrielle française est un accélérateur du changement climatique* ». Pour ce « *formateur* », l'agriculture « *artificialise les sols* » qui seraient « *maintenus artificiellement en vie avec des engrais et des pesticides* ». « *Dès qu'il y a un ravageur qui passe, il défonce tout puisqu'il n'y a plus aucun insecte, aucune aide naturelle, qui pourrait venir lutter contre les ravageurs* », affirme le journaliste, qui propose de remplacer le maïs pour nourrir les bovins par du soja « *qui a le même apport en protéines que la viande de bœuf, ce qui prendrait huit fois moins de place en termes de terres* ».

Conscient de l'importance capitale de ce genre de formation, le parti écologiste y apporte aussi son écot. Ainsi, en mars 2023, constatant que l'opposition au nucléaire n'avait plus le vent en poupe, Marine Tondelier et Yannick Jadot ont organisé au siège d'EÉLV une « *master class sur l'énergie nucléaire* » à destination des journalistes. *Libération* raconte : « *Alors, calepins et stylos en main, Libération et ses collègues ont écouté trois heures durant plusieurs chercheurs critiques du nucléaire disserter.* » Et de préciser que « *cette master class n'a rien d'anodin. À en reprendre les mots des organisateurs, c'est même "l'acte fondateur de la bataille culturelle", face à un "lobby qui dépense des millions d'euros" pour occuper l'espace* ».

Faut-il dès lors s'étonner du monopole de la pensée écologiste dans l'espace médiatique ?

Le lobbying écolodécroissant au sein de la fonction publique

L'association Le Lierre comme d'autres structures organisent un réseau d'influence au sein de la fonction publique pour imposer la cause écolo-décroissante, avec souvent des personnalités de la gauche antiproductiviste à la manœuvre.

À l'occasion de l'édition 2024 du Salon international de l'agriculture, certains hauts fonctionnaires ont fait l'objet de vives critiques, notamment en raison du projet d'invitation des Soulèvements de la Terre au grand débat censé se tenir le jour de l'ouverture.

Dans le collimateur, on trouvait en particulier le conseiller agriculture du président Macron, Matthias Ginet, et son supérieur direct, aux commandes du pôle écologie, agriculture, énergie, transports, logement de l'Élysée, Benoît Faraco. Cette malheureuse initiative relève « *d'un cynisme intolérable* », avait déclaré le président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), Arnaud Rousseau, estimant

que cette faute politique témoignait du fait que l'exécutif « *n'a rien compris aux problématiques agricoles* ».

Le troisième homme

Depuis leur nomination, ces deux conseillers apparaissaient en effet aux yeux des responsables agricoles comme des obstacles au nécessaire virage politique affiché récemment par le Premier ministre Gabriel Attal.

On leur reprochait, entre autres, leur proximité avec l'ancien élu EÉLV et ancien directeur général du WWF France, Pascal Canfin. Il est vrai que Matthias Ginet a fait ses classes auprès de Pascal Canfin, et que Benoît Faraco, ancien administrateur du Réseau Action



Climat et porte-parole de la Fondation Nicolas Hulot, a été son conseiller, lorsque Canfin était ministre délégué au Développement dans le gouvernement de François Hollande.

Un troisième homme, qui n'a pas été mis sous les feux des projecteurs médiatiques, a également suscité la méfiance du monde agricole. Il s'agit d'Antoine Pellion, qui fut le conseiller technique Énergie de Ségolène Royal avant de devenir « *l'homme de l'ombre de la planification écologique* » de l'actuel président de la République. À l'origine de la version écolo-compatible du programme du candidat Macron, ces trois éminences vertes du président se sont retrouvées en porte-à-faux avec la nouvelle feuille de route agricole élaborée par le chef de l'État et le Premier ministre après la crise agricole de début 2024.

Un réseau écologiste de fonctionnaires

De façon plus générale, il existe, au sein du milieu agricole, le sentiment que des blocages administratifs freinent ou empêchent la mise en œuvre des mesures nécessaires au bon fonctionnement de ses activités. Des blocages qui, de toute évidence, dépassent largement la sphère d'influence des trois conseillers en question.

De fait, l'idéologie écolo-décroissante a progressé au cours de ces dernières années à tous les niveaux de l'administration. En octobre 2022, Stanislas Guerini, alors ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, a d'ailleurs lancé la formation à la transition écologique de l'ensemble des 5,6 millions d'agents de la fonction publique jusqu'à la fin du quinquennat. En s'aidant de certaines personnalités, comme le climatologue Christophe Cassou, qui n'a pas hésité à apporter son soutien aux Soulèvements de la Terre, l'hydrologue Emma Haziza, connue pour son opposition radicale aux retenues d'eau, ou encore Laurence Tubiana, directrice de l'influente Fondation européenne pour le climat (ECF).

En outre, sont apparues plusieurs structures ayant l'objectif affiché de convertir la fonction publique à l'écologie politique. C'est le cas de l'association Le Lierre, « *réseau écologiste des professionnels de l'action publique* », bénéficiant d'une aide financière substantielle de l'ECF, qui a été créée

en 2019 autour d'un manifeste écologiste dénonçant « *l'impasse du modèle industriel, consumériste et productiviste* ». Les membres du Lierre sont ainsi convaincus que « *le dépassement de la société productiviste passe notamment par une réinvention du service public* » et rêvent de « *faire grandir l'écologie politique et mettre en œuvre la transition vers un monde post-productiviste* ». Cette révolution visant à promouvoir un État écologique consiste notamment à combattre les « *techno-solutions* » afin de mieux imposer la sobriété.

Quoique Le Lierre s'affirme « *ouvert, indépendant et transpartisan* », ses affinités avec

Les membres du Lierre
sont convaincus que
« *le dépassement
de la société productiviste
passe notamment
par une réinvention
du service public* » et rêvent
de « *faire grandir l'écologie
politique et mettre en
œuvre la transition
vers un monde
post-productiviste* »

le parti écologiste semblent assez évidentes. Ses deux fondateurs, Wandrille Jumeaux et Raphaël Yven, ont été militants au sein des Jeunes Écologistes et se sont croisés lors de la campagne présidentielle d'Éva Joly, en 2012. Plus récemment, en 2020-2021, Wandrille Jumeaux a été secrétaire général du groupe écologiste au Sénat.

Mais surtout, le développement du Lierre a débuté à la suite du succès historique d'EÉLV remporté lors du scrutin européen de 2019 avec plus de 13 % des voix. À l'époque, le candidat Yannick Jadot, qui croit très fort en son destin présidentiel, s'efforce de muscler son programme en faisant appel à un groupe

d'énarques et de hauts fonctionnaires. Pour y parvenir, il peut compter sur son vieil ami Pascal Brice, ancien conseiller de Pierre Moscovici et Premier président de la Cour des comptes. Dans un article daté de 2021, le JDD explique que « si Yannick Jadot cherche d'autres grands commis de l'État, il pourra regarder du côté du Lierre ». Ce que confirme Wandrille Jumeaux au même journal : « Il faut un vivier pour accompagner l'arrivée aux responsabilités des écologistes. Il y a un vrai sujet : comment les écolos montent en gamme, se préparent à l'exercice des responsabilités et gagnent en crédibilité. »

Autrement dit, Le Lierre propose ses services aux écologistes, qui peuvent « déjà compter sur un petit noyau ». « On se prépare à la prise du pouvoir, en plantant les graines d'un réseau qui nous permettrait de diriger », confie Wandrille Jumeaux dans un entretien à L'Obs. « Avant, les gens se cachaient. Maintenant, c'est moins honteux », se félicite-t-il aussi, en ajoutant : « Les écologistes pourront aussi compter sur les hauts fonctionnaires qui ont travaillé avec eux quand ils étaient ministres et sur ceux qui travaillent désormais dans les grandes villes qu'ils dirigent (Grenoble, Marseille, Lyon et sa métropole...). »

Force de lobbying

Le lamentable échec du candidat Jadot au scrutin présidentiel de 2022 n'a pas pour autant découragé Le Lierre, qui poursuit son travail d'influence et de lobbying, notamment grâce aux bonnes relations que certains de ses adhérents entretiennent avec le pouvoir macroniste.

Ainsi, Lucas Manetti, coordinateur du groupe local Le Lierre à Rennes, affirme que « Le Lierre a porte ouverte au gouvernement ». « Tout ce qui a pu être pensé autour du cycle de formation [lancé par le ministre Stanislas Guerini], ça a été conçu en partie avec des gens du Lierre », précise Manetti, tandis que l'on a pu apercevoir Antoine Pellion et Jean-François Collin, qui a été directeur de cabinet de plusieurs ministres, à la conférence « La planification écologique, stop ou encore ? », organisée en novembre 2022 par l'association.

Après cinq ans d'existence, Le Lierre déclare rassembler « 1800 fonctionnaires,

agents publics, contractuels, experts, consultants, acteurs et actrices des politiques publiques ». L'association, qui a organisé huit journées de formations et vingt-cinq conférences ouvertes à tous publics, est centrée autour de quinze groupes thématiques (Énergie, Finance verte, Formation, Culture, Agriculture-Alimentation, Éducation, etc.) et revendique onze groupes locaux répartis dans toutes les régions de France, ainsi qu'à

Lucas Manetti,
coordinateur du groupe
local Le Lierre à Rennes,
affirme que « Le Lierre
a porte ouverte
au gouvernement. [...] *Tout ce qui a pu être pensé
autour du cycle
de formation [lancé par le
ministre Stanislas Guerini],
ça a été conçu en partie
avec des gens du Lierre* »

Bruxelles et même à Washington. Comme le note le site Contexte, « à Bruxelles, depuis décembre 2022, ils sont près d'une trentaine à se retrouver une fois par mois, en général autour d'un verre. Ce sont des agents de la Commission ou du Conseil de l'UE (contractuels ou experts nationaux détachés), des collaborateurs d'eurodéputés, des membres d'ONG ou encore des universitaires, pour la plupart français, qui se disent "convaincus qu'une transformation profonde de l'action publique est indispensable pour répondre aux urgences écologique et sociale" ».

L'association, qui fonctionne comme une sorte de « franc-maçonnerie verte », selon les termes de l'hebdomadaire *La Gazette des communes*, organise des formations pour ses adhérents – dont la majorité préfère garder l'anonymat – et publie également une newsletter, des notes (une petite vingtaine jusqu'à

présent, dont deux sur l'agriculture), ainsi que des tribunes dans des quotidiens nationaux. Les deux notes agricoles, respectivement datées de juin 2023 et juillet 2023, ont été supervisées par un certain Matthieu Combaud, membre de la commission agricole d'EÉLV, et leur rédaction a mobilisé plus d'une dizaine de personnes, principalement des membres des fonctions publiques d'État et territoriale.

Quant à la tribune intitulée «Toute l'agriculture française doit passer à l'agroécologie et, partout où c'est pertinent, au bio», parue dans *Le Monde* en novembre 2023, elle a également été rédigée par Matthieu Combaud, avec la collaboration de Marc Pascal, porte-parole d'EÉLV Savoie et aussi membre des Soulèvements de la Terre. Des affiliations nullement mentionnées dans la tribune, où les signataires sont simplement présentés comme «écologue et économiste» et «agro-socioéconomiste». Dans cette tribune, dont l'objectif est de venir au renfort de l'agriculture biologique, les auteurs proposent par exemple de «réorienter dès 2024 les aides de la politique agricole commune (PAC) en France, pour soutenir davantage le bio et réduire les aides aux systèmes intensifs en intrants de synthèse». Bref, un copié-collé du programme de Marine Tondelier, la patronne des Écologistes.

Ces tribunes ont participé à faire sortir de l'ombre Le Lierre, qui reste cependant discret sur son implantation dans les différents services de l'État, que ce soit au niveau national ou local. Ce qui ne l'empêche pas de

continuer à recruter activement, comme en témoigne une vidéo, publiée en février 2024, où l'association appelle les agents publics à la rejoindre «pour faire que l'État, les collectivités et les services publics deviennent le fer de lance de la transformation écologique de notre société».

Le Lierre, Lucie Castets et Cie au service de la gauche « antiproductiviste »

Le Lierre n'hésite pas à s'immiscer dans le débat politique, ainsi que le montrait la publication, en juin 2024, de son rapport *Analyse des mesures environnementales dans les programmes des principaux candidats*, qui proposait «d'éclairer les grandes tendances qui s'opposent ou se rejoignent en réponse à la crise climatique et environnementale». L'association gratifie d'un smiley rouge grimaçant les «méchants», à savoir tous les partis en «opposition à la "décroissance verte"», et d'un smiley vert souriant les «gentils», à savoir tous ceux qui placent «la sobriété en priorité». Dans cette «analyse», les trois partis qui apparaissent comme les plus vertueux sont, sans surprise,... Les Écologistes, suivis par La France insoumise et le PS-Place publique.

Une semaine auparavant, Le Lierre avait signé dans *Le Monde* une tribune dénonçant comme dommageable à la transition écologique «une série de décisions prises pour répondre aux revendications des agriculteurs», pointant notamment «l'abandon de différentes taxes sur les pesticides ou sur



Au centre, Lucie Castets, cofondatrice et co-porte-parole du collectif *Nos services publics*, entourée des différents responsables du Nouveau Front populaire qui l'ont proposée pour Matignon.

le carburant agricole ». Parmi les signataires, figuraient également trois autres structures, plus modestes, à savoir Sens du service public, collectif Nos Services publics, ainsi que l'association Une Fonction publique pour la transition écologique (FPTE).

Comme dans l'organigramme du Lierre, on y retrouve tout naturellement diverses personnalités de la nébuleuse écologiste et de la gauche dite « antiproduktiviste ». Avec les mêmes visées politiques.

Ainsi, après les élections législatives de 2024, la haute-fonctionnaire Lucie Castets, cofondatrice et co-porte-parole du collectif Nos services publics qui affirme réunir « 600 agents des services publics, fonctionnaires ou contractuelles », a été candidate du Nouveau Front populaire (NFP) au poste de Première ministre. Selon des révélations de l'hebdomadaire *Marianne*, Arnaud Bontemps, autre co-porte-parole de Nos services publics et désormais aux côtés de Lucie Castets dans son aventure politique, « a estimé à 51 000 euros les besoins de l'équipe qui gravite autour de la candidate du NFP pour Matignon ». Avec en sus une rémunération de 9000 euros mensuels prévue pour Lucie Castets, « à prendre en compte à partir de début septembre », selon le courrier adressé aux instances du parti écologiste par Arnaud Bontemps, par ailleurs conseiller référendaire à la Cour des comptes, et cité par *Marianne*. Cette « estimation budgétaire », proposée mais « jamais mise en œuvre », aurait dû être assumée par les quatre partis PS, LFI, Écologistes et PCF, au prorata de leur nombre de circonscriptions. Outre ces connivences politiques manifestes, Prune Helfter-Noah, une des co-porte-paroles du collectif, est une élue EÉLV de Marseille.

Sans être exhaustif, loin s'en faut, on peut encore mentionner Émilie Agnoux, ancienne coprésidente de Place publique et cofondatrice de Sens du service public, structure dans laquelle on trouve François Thomazeau, le rédacteur du projet EÉLV sur les sujets économiques et fiscaux, et Vincent Dubail, membre du conseil fédéral d'EÉLV, ou encore Johan Theuret, militant au sein du Parti radical de gauche.

Toutes ces structures partagent un même objectif, parfaitement résumé sur la page Facebook du collectif Nos Services publics :

influencer les décisions politiques au travers d'actions dans la fonction publique. « Nous avons un rôle à jouer pour redonner du sens au service public ! Pour nous rassembler, réfléchir et changer les choses au quotidien. Pour intervenir dans le débat public, faire entendre une voix "de l'intérieur" et défendre une autre idée du service public. »

Certaines de ces structures se sont spécialisées dans la transition écologique. C'est bien entendu le cas du Lierre, mais également de la FPTE, qui se veut non partisane et dont le lancement remonte à 2019. Elle revendique ainsi « la mise en œuvre de la transition écologique », un objectif qui fait écho à celui du Lierre. Pourquoi, alors, avoir deux structures distinctes ? Sa présidente Alessia Lefébure, également membre du Lierre et par ailleurs directrice d'Agrocampus Ouest, s'en explique en ces termes : « Certains collègues, qui sont des fonctionnaires, ont voulu qu'on crée un autre collectif de peur que Le Lierre soit identifié, peut-être, comme un collectif un peu trop militant écologiste. » Or, poursuit-elle, « pour quelques fonctionnaires, surtout des hauts fonctionnaires, ça peut être plus rassurant d'afficher une appartenance à un collectif qui s'appelle Une fonction publique pour la transition écologique ». Une façon subtile « d'assurer la légitimité des fonctionnaires engagés dans la transition environnementale en tant qu'experts et non comme "militants" de la cause environnementale ».

Sensibilisation et formation

Organisée autour de deux groupes de travail – « adaptation » et « formation » –, la FPTE œuvre pour « sensibiliser les administrations publiques à l'absolue nécessité d'intégrer la réalité du changement climatique dans la gestion publique en complément des actions déjà menées de développement durable et d'atténuation du changement climatique » et pour « proposer des outils et/ou des pistes de réflexion pour améliorer la résilience des systèmes administratifs au changement climatique » et pour « proposer des outils et/ou des pistes de réflexion pour améliorer la résilience des systèmes administratifs au changement climatique ». À l'instar du Lierre, l'association publie des propositions sur la « formation des agents la transition écologique », notamment

par la mise en ligne, en janvier 2023, d'un « kit d'autoformation » qui a « pour objet de fournir des informations concrètes à tous les agents publics qui le souhaitent sur les nombreux sujets qui contribuent à la transition écologique ».

Toutes ces structures partagent un même objectif, à savoir influencer les décisions politiques au travers d'actions dans la fonction publique

Dans un entretien accordé à Reporterre, Marc Abadie, son vice-président, un inspecteur général de l'administration en fin de carrière, qui fut jusqu'en janvier 2023 le président de la branche « biodiversité » de la Caisse des dépôts, explique que « l'idée était d'établir un lieu d'échanges et de bonnes pratiques afin que les gens ne se sentent plus désespérés ». « Comme ça, ils ne sont plus

seuls à se dire "Ah, c'est la catastrophe : mon préfet est nul ! Une fois de plus, on a cédé aux lobbies" », a confirmé au média écologiste un autre haut fonctionnaire qui a préféré garder l'anonymat.

En réalité, tous ces collectifs s'alignent sur le même agenda politique écologiste, comme le reconnaît Alessia Lefébure : « À quoi ça sert d'avoir plusieurs collectifs ? Comme on se connaît quasiment tous et qu'on veut tous la même chose, avec des moyens différents, en fait, on se soutient mutuellement. » Et l'intérêt d'avoir une myriade de collectifs devient évident lors de la publication de tribunes : « C'est plus puissant, par rapport au pouvoir public, de dire qu'il y a dix collectifs de fonctionnaires qui se sont mobilisés pour signer cette tribune, alors qu'en fait c'est un peu les mêmes personnes. Mais on est plus forts. »



Le verdissement de la magistrature est en marche

Au moment où les contentieux environnementaux sont devenus l'une des armes préférées de quelques ONG écologistes qui livrent un combat incessant contre la société industrielle capitaliste, on observe au sein de la magistrature une réceptivité de plus en plus marquée aux arguments développés par ces mêmes associations.

« Des militants du climat relaxés au nom de “l'état de nécessité” créé par la crise écologique, un tribunal qui considère l'action de militants anti-glyphosate comme “nécessaire” face au danger pour la santé... Ces décisions inédites montrent une sensibilité grandissante des magistrats aux questions environnementales », se félicite ainsi le média écolo-décroissant Reporterre.

Et il semblerait bien que ce ne soit que le début, certains magistrats et juristes estimant indispensable de « verdir » davantage les juridictions. Ainsi, le 7 décembre 2022, le groupe de travail relatif au droit pénal de l'environnement présidé par François Molins, procureur général près la Cour de cassation, a présenté les conclusions de son rapport intitulé *Le traitement pénal du contentieux de l'environnement*. Y figurent treize recommandations « pour pallier un certain nombre de défaillances observées dans le traitement du contentieux pénal de l'environnement ». Outre le manque de moyens, le rapport déplore notamment « une dépénalisation de fait du droit de l'environnement », expliquant que « le contentieux de l'environnement ne constitue qu'une très faible part de l'activité des juridictions pénales, oscillant actuellement entre 0,5 % et 1 % des affaires traitées, un chiffre en baisse continue ces dernières années, alors que les enjeux et les risques en lien avec l'environnement sont majeurs et que les préoccupations des citoyens qui en résultent sont légitimes ». Pour les membres

du groupe de travail, « les réponses judiciaires ne sont pas satisfaisantes en raison de leur manque de réactivité et de fermeté ».

Le rapport regrette ainsi que, la plupart du temps, les infractions environnementales fassent simplement l'objet de sanctions administratives. Une tendance que voudraient inverser ses auteurs, et qui répond au souhait de l'association France Nature Environnement (FNE), l'une des plus actives dans le domaine juridique. FNE possède, en effet, un vaste réseau d'une trentaine de juristes salariés militants répartis sur tout le territoire, qui, secondés par une petite centaine de bénévoles, constituent une vraie force offensive dédiée à plein temps aux questions juridiques. Ainsi, en 2022, FNE a travaillé sur plus de 380 dossiers à l'échelle nationale, auxquels se sont ajoutés des centaines de dossiers locaux.

Trois de ses membres ont été auditionnés par le groupe de travail de François Molins, tandis que les dix autres personnes auditionnées étaient des hauts fonctionnaires. Et sans surprise, le rapport reprend l'analyse des représentants de FNE qui « soulignent l'action des préfetures, en donnant l'exemple de la pollution des cours d'eau par des pesticides agricoles ». « Sur le terrain, ces actions préfectorales non concertées avec l'autorité judiciaire aboutissent à des situations qui se résolvent lentement, quand elles se résolvent, et donnent un sentiment d'impunité profitable aux industriels », déplore encore FNE.

Cependant, alors que FNE aurait

souhaité « que la police administrative de l'environnement soit confiée à une autorité administrative indépendante et non plus au préfet perçu comme le négociateur local des politiques publiques », les auteurs du rapport ont estimé « qu'un tel projet impose de trop importantes transformations institutionnelles » et « le choix a été fait d'imaginer une autorité administrative aux missions plus réduites ». D'où leur recommandation de créer une autorité administrative indépendante, « pour assurer notamment le suivi des sanctions de mise en conformité de la convention judiciaire d'intérêt public ». L'idée d'une nouvelle autorité compétente en matière de contrôle environnemental figurait déjà parmi les propositions formulées par la Convention citoyenne pour le climat remises au président de la République en juin 2020.

Renforcer la formation au contentieux de l'environnement

Le rapport recommande également de « renforcer la formation de l'ensemble des acteurs du contentieux de l'environnement ». À cette fin, le groupe de travail évoque la possibilité que l'École nationale de la magistrature (ENM) « conçoive des maquettes pédagogiques susceptibles d'être utilisées dans le cadre des formations déconcentrées ». Non sans ajouter : « Le tissu associatif au sérieux reconnu, tel que les membres de la fédération France Nature Environnement, peut également contribuer à enrichir le contenu de ces formations. » De fait, on constate désormais la présence régulière de responsables de FNE aux formations organisées par l'ENM, « afin d'accompagner l'émergence d'une véritable justice environnementale et relever le défi de l'effectivité ».

Dans le même esprit, la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) a ouvert en octobre 2024 une plateforme d'apprentissage en ligne – un MOOC Magistrats et Biodiversité – réservée aux magistrats et agents du ministère de la Justice, aussi en partenariat avec l'ENM. L'association explique ainsi sa démarche : « La LPO a souhaité contribuer à la sensibilisation des professionnels de la justice aux problématiques écologiques, préconisée en 2022 dans le rapport du



François Molins s'est allié à la militante écologiste Camille Étienne pour lancer un appel au président Macron, intitulé « Nous demandons justice pour l'environnement ».

groupe de travail relatif au droit pénal de l'environnement présidé par le procureur général François Molins. La justice joue en effet un rôle essentiel dans la lutte contre les atteintes à l'environnement, particulièrement face à l'érosion de la biodiversité due aux activités humaines. Toutefois, la technicité de la matière, la pénurie de moyens humains et matériels dans l'ensemble de la chaîne pénale et le manque de temps qui en résulte sont autant de freins à l'émergence d'une justice environnementale à la hauteur des enjeux. » Et de préciser que « le projet a également bénéficié du soutien financier de l'Office français pour la biodiversité et du ministère de la Justice ».

Mobilisation des ONG

Comme le rapport n'a pas joui du retentissement espéré à sa publication, François Molins s'est allié à la militante écologiste Camille Étienne pour lancer un appel au président Macron, intitulé « Nous demandons justice pour l'environnement ».

Signé par diverses associations écologistes, comme FNE, Greenpeace, la LPO, Générations Futures, ainsi que par des

associations de professionnels de l'action publique (Union syndicale des magistrats, Syndicat de la magistrature, Le Lierre), et par diverses personnalités écologistes comme Corinne Lepage, José Bové ou Éva Joly, cet appel a été publié en une du *Nouvel Observateur* le 23 mai 2024, reprenant pour l'essentiel les conclusions du rapport de 2022 : « *La réponse pénale à la délinquance environnementale – troisième activité criminelle la plus rentable dans le monde – demeure insignifiante. Ce contentieux représente moins de 1% des affaires jugées par les tribunaux français, contre 2 % dans les années 1990.* »

Déplorant qu'« *une majorité d'atteintes se règlent par des procédures alternatives (rappel à la loi, régularisation...)* » et que « *les condamnations prononcées demeurent, dans l'immense majorité des cas, dérisoires* », l'appel propose d'augmenter les budgets alloués aux tribunaux amenés à traiter des affaires environnementales, de former et de recruter davantage de procureurs, bref « *de mettre enfin sur pied un véritable service d'enquête environnementale* ». Il insiste également sur le renforcement nécessaire de la législation actuelle, « *toujours inadaptée, en adoptant des lois plus robustes, plus compréhensibles, et plus contraignantes pour dissuader les contrevenants* ».

Le collectif des Robes vertes et AFMJE

Cependant, les ONG écologistes ne sont pas les seules à accompagner cette dynamique. Magistrate référente de l'environnement au parquet du tribunal judiciaire de Nancy, Natacha Collot a ainsi fondé en 2021, avec quelques dizaines d'autres magistrats, le modeste collectif des Robes vertes.

« *Nous voulons mettre en œuvre une vraie justice environnementale : faire appliquer la loi avec la même rigueur et le même systématisme que pour les autres contentieux* », explique-t-elle au *Nouvel Observateur*. Refusant de se voir étiquetée de « *magistrate militante* », elle regrette surtout d'être principalement saisie d'infractions commises par des particuliers, plus rarement d'infractions commises par des exploitants agricoles et absolument jamais d'infractions perpétrées par les industries.

Natacha Collot fait également partie des membres fondateurs d'une structure plus importante, lancée en juin 2021 : l'Association française des magistrats pour la justice environnementale (AFMJE). François Touret de Coucy, administrateur de l'AFMJE et procureur de la République adjoint près le tribunal judiciaire de Grenoble, explique que cette association a été conçue « *comme une société savante ayant pour objet principal de diffuser le droit de l'environnement parmi ses adhérents, professionnels de l'ordre judiciaire* ». Et il précise : « *Conformément au statut de la magistrature, l'AFMJE est*

Il est à craindre que ces partenariats malheureux entre magistrats et associations radicalement opposées à l'agriculture conventionnelle ne fassent que se multiplier et se renforcer, entraînant de la sorte un passage de contentieux qui traitaient de l'environnement à des contentieux « pour l'environnement ».

apolitique et n'a pas d'objectif militant. Ainsi, nous n'œuvrons pas pour la défense de l'environnement en tant que telle mais pour la bonne connaissance et donc la bonne application du droit environnemental. »

Un positionnement surprenant dès lors qu'il reconnaissait dès janvier 2024 envisager une collaboration avec FNE encadrée par une convention de partenariat « *afin notamment de mieux traiter les signalements aux atteintes à l'environnement ou faire un lien plus efficace avec les services d'enquête* ». Ce projet s'est d'ailleurs concrétisé le 4 juin

2024, avec la signature d'une convention de partenariat entre FNE de l'Isère et le tribunal judiciaire de Grenoble. Dans le dessein, d'une part, d'organiser la création de stages de sensibilisation assurés par FNE, qui seront imposés aux auteurs d'atteintes légères à l'environnement, et d'autre part, de permettre l'échange d'informations entre le parquet de Grenoble, FNE de l'Isère et l'Office français de la biodiversité (OFB) en s'appuyant sur Sentinelles de la nature, la plateforme mise en place à l'initiative de FNE.

Son objectif est donc clairement affiché : pouvoir mieux identifier et signaler les auteurs d'infraction, et seconder le travail des enquêteurs de l'OFB. Faut-il rappeler qu'en 2019, FNE et Eau et Rivières de Bretagne (membre de FNE), toutes deux signataires de l'appel des coquelicots pour l'interdiction de tous les pesticides, avaient fait cause commune dans une campagne de délation sur l'application Sentinelles de la nature, en invitant le public à « signaler la présence de champs orange », c'est-à-dire traités aux herbicides ?

Vers un basculement du droit ?

Il est à craindre que ces partenariats malheureux entre magistrats et associations radicalement opposées à l'agriculture conventionnelle ne fassent que se multiplier et se renforcer, entraînant de la sorte un passage de contentieux qui traitaient de l'environnement à des contentieux « pour l'environnement ».

« C'est ce basculement majeur, que nous vivons sur certains territoires » confirme l'experte en droit de l'environnement Carole Hernandez Zakine, convaincue que les actions contentieuses incessantes de la part de FNE en particulier ne visent pas tant des victoires systématiques devant les juges qu'une formation active de ces derniers aux questions environnementales « afin d'obtenir, un jour ou l'autre, des décisions favorables à leurs thèses ».

« Ce qui est en jeu, c'est, à travers les décisions judiciaires, la réécriture d'un droit que les associations environnementales n'estiment pas assez favorable à leur cause », résume Carole Hernandez Zakine.

Les avis pas toujours équilibrés de la cnDAspe

Censée renforcer la déontologie en santé-environnement, la cnDAspe est régulièrement saisie par la nébuleuse écologiste sur la question des pesticides. Avec des avis dont l'objectivité est discutable.

La sphère écolo-décroissante a pour habitude d'étayer son discours en faisant référence à des « experts impartiaux ». D'où la prolifération notable des associations écologistes de type « Criei » – Criirad, Criigen, Criirem –, qui revendiquent toutes une « information indépendante ». Et il existe aussi des structures plus discrètes, comme par exemple le Bureau d'analyse sociétale d'intérêt collectif (Basic), fournissant clés en main des études « indépendantes » dont les conclusions répondent parfaitement aux attentes des ONG écologistes. Mais le nec plus ultra est l'utilisation d'avis d'experts émanant d'organismes publics.

Sur les questions relatives aux pesticides, les avis de la Commission nationale de la déontologie et des alertes en matière de santé publique et d'environnement (cnDAspe) sont très prisés et servent couramment de prétextes pour la rédaction d'articles à charge contre les autorités sanitaires.

Ainsi, en novembre 2019, à la parution de l'avis de la cnDAspe sur les SDHI, le journaliste décroissant Stéphane Foucart a publié dans *Le Monde* un article intitulé « SDHI : l'avertissement des chercheurs validé ». Idem, en juillet 2022 : « Glyphosate : des experts indépendants mettent en doute l'intégrité des travaux d'homologation », pouvait-on lire,



toujours signé de sa main. Et rebelote quatre mois plus tard, en novembre 2022, avec « La légalité des autorisations de pesticides en France et en Europe en question », puis, en février 2023 : « Pesticides : les procédures d'autorisation attaquées ».

Une initiative de Marie-Christine Blandin

La cnDAspe a été créée en 2013 par la sénatrice écologiste Marie-Christine Blandin après le scandale du Mediator, et a rendu, depuis 2017, en réponse à des alertes, un total de neuf avis, dont cinq concernent les pesticides agricoles.

Composée de vingt-deux membres bénévoles et de plusieurs suppléants, la cnDAspe a plusieurs missions. Jusqu'à récemment, l'une d'entre elles consistait à recevoir et instruire une alerte concernant une menace ou une atteinte à la santé publique ou à l'environnement. Mais, à son grand regret, la cnDAspe ne fait plus partie des autorités habilitées à le faire, selon le décret d'application de la loi Wasserman de 2022 sur les lanceurs d'alerte. Désormais, elle se concentre sur deux autres missions dans les domaines de la santé et de l'environnement : celle d'accompagner des organismes publics d'expertise scientifique et technique dans l'amélioration de leurs pratiques en termes de déontologie et d'ouverture à la société civile, et celle d'émettre des recommandations générales sur les principes déontologiques propres à l'expertise scientifique et technique. Elle peut être saisie par des parlementaires comme par des associations agréées agissant pour la protection de l'environnement.

L'avis concernant la « sous-évaluation chronique de la toxicité des pesticides en France » qu'elle a rendu en 2022 fait ainsi suite à une saisine de la coalition antipesticides Secrets Toxiques, associée à un groupe de parlementaires incluant notamment le député Loïc Prud'homme (La France insoumise) et l'ancien eurodéputé écologiste Benoît Biteau.

Or, la lecture des conclusions de cet avis révèle que la commission n'a fait que reprendre à son compte les éléments de langage de Secrets Toxiques, à savoir que la connaissance des risques associés aux pesticides ne serait pas « à la mesure des exigences du législateur européen ».

Notamment en ce qui concerne les effets à long terme des formulations finales (matière active plus coformulants). Des affirmations pourtant contestées tant par l'Anses que par l'Efsa, comme en témoignent la réponse donnée par Charlotte Grastilleur, directrice générale déléguée du pôle « Produits réglementés » de l'Anses, lors de son audition parlementaire du 21 septembre 2023, et celle de Guilhem de Sèze, chef du département de l'évaluation scientifique des produits réglementés au sein de l'Efsa, entendu la veille.

« On a parfois l'impression, en effet, que circule l'idée que nous ne regarderions que la substance active, rien que la substance active, et jamais la formulation dans son ensemble. Or, ce n'est absolument pas le cas, évidemment [...], nous conduisons des évaluations pour le produit complet volet par volet. Je précise d'ailleurs qu'une de nos unités, l'unité physico-chimie et méthodes d'analyse des produits réglementés (UPCMA), évalue les propriétés physico-chimiques de l'entière du produit, coformulants compris », a souligné Charlotte Grastilleur, tandis que Guilhem de Sèze a rappelé que « l'avis scientifique prédominant, aussi bien à l'Efsa qu'à l'Echa, est que les évaluations sont plus précises et plus efficaces en testant individuellement chacun des composants ». Et d'ajouter que « plusieurs raisons peuvent être avancées. Tout d'abord, si nous testons une formulation complète, un phénomène de dilution peut nous empêcher de distinguer les effets toxiques de chacun des ingrédients. Ensuite, lorsque les substances sont libérées dans l'environnement, elles peuvent connaître des destins différents, en raison de leur durée de vie, de leurs diverses interactions avec l'environnement, etc. ».

Une proximité certaine avec la nébuleuse écologiste

Comment expliquer le décalage entre les conclusions des deux agences sanitaires spécialisées en la matière et celles de cette Commission, qui se proclame pourtant impartiale ?

Serait-ce donc le fruit d'influences extérieures (gouvernement, acteurs économiques, lobbies environnementalistes...), qui interféreraient dans les analyses de la

cnDAspe, ou alors d'un parti pris de certains de ses membres, étant donné que quelques-uns sont, d'une manière ou d'une autre, liés à la mouvance écologiste ? Insistant sur le fait que la cnDAspe est hébergée au sein du commissariat général au développement durable (CGDD) du ministère de la Transition écologique, le rapport annuel de 2022 de la cnDAspe reconnaît en tout cas que cette domiciliation « *ne peut manquer de paraître contraire à la nécessaire indépendance de la Commission* ». Avoir pour adresse le ministère de l'Écologie n'est, en effet, pas vraiment le signe d'une neutralité certaine, les membres

Avoir pour adresse
le ministère de l'Écologie
n'est, en effet, pas
vraiment le signe
d'une neutralité certaine
[...] Mais la proximité
de certains de ses
membres avec la
mouvance écologiste
interpelle encore
davantage

de son secrétariat permanent étant alors « *placés dans l'ambiguïté d'une loyauté due à la fois à l'administration dont ils relèvent et à la cnDAspe pour laquelle ils œuvrent* ».

Mais la proximité de certains de ses membres avec la mouvance écologiste interpelle encore davantage.

Il y a, par exemple, la vice-présidente de la cnDAspe, Agnès Popelin, qui est, par ailleurs, membre du directoire Santé Environnement de la fédération France Nature Environnement (FNE), au conseil d'administration de laquelle elle est élue depuis 2013. Or, FNE est signataire de l'Appel pour l'interdiction de tous les pesticides de synthèse lancé en 2018 par le mouvement Nous voulons des coquelicots.

Certes, dans le cas de l'avis sur la procédure européenne d'instruction de la demande de renouvellement du glyphosate, Agnès Popelin a été écartée des débats et de la validation de l'avis, mais cette précaution ne semble pas avoir été prise pour d'autres avis, ni non plus pour d'autres membres, comme le montre la participation aux travaux de la Commission de nombreux sociologues, également engagés dans la cause environnementaliste.

Ainsi, Giovanni Prete, signataire de l'« Appel des campus : rejoignons les Soulèvements de la terre ! », lancé en juin 2021, qui a publié, en collaboration avec le sociologue Jean-Noël Jouzel, le livre *L'Agriculture empoisonnée*. Le long combat des victimes des pesticides (2024), a fait partie, avec son coauteur, des dix experts réunis en juin 2022 par la cnDAspe pour proposer une formation, dans le but d'« *actualiser l'état des connaissances sur l'exposition professionnelle aux pesticides en agriculture* ».

De même, le sociologue Olivier Leclerc est, lui aussi, membre de la cnDAspe, bien qu'il soit par ailleurs signataire de l'Appel de 1000 scientifiques « Face à la crise écologique, la rébellion est nécessaire », lancé par Scientifiques en rébellion, et qu'il ait animé, en septembre 2018, le colloque « Contre-modèles pour une recherche responsable », organisé par l'association Sciences Citoyennes, dont l'un des objectifs majeurs est de soutenir une science sans croissance.

Enfin, y figure également le sociologue Henri Bergeron, cofondateur en 2010 et membre du conseil scientifique de « Pour une république écologique », un think tank de gauche promouvant une « social-écologie ».

Et mériterait encore d'être mentionné le cas de Soraya Duboc, à la fois membre de la cnDAspe et secrétaire fédérale de la Fédération générale agro-alimentaire CFDT (FGA-CFDT), une branche de la CFDT résolument antipesticides qui affirme « *s'engager dans les initiatives pour réduire l'usage des pesticides et interdire les plus dangereux [...] et s'engager résolument dans la transition agroécologique* ». Or, c'est cette fédération elle-même qui a saisi, en mai 2022, la cnDAspe afin d'identifier « *les points qui n'ont pas permis de supprimer ou*

de réduire les risques liés à l'exposition aux pesticides des travailleurs de la production agricole ».

Si ce dernier avis rendu reprend de nombreuses recommandations de la profession, il laisse cependant planer un soupçon injustifié sur la qualité actuelle des équipements de protection individuelle (Épi), qui fait écho, une fois de plus, aux fausses affirmations des associations antipesticides.

« La recherche sur l'efficacité des Épi se limite trop souvent à des travaux en laboratoire ou encore à des essais en champ dans des conditions expérimentales peu comparables aux conditions réelles de travail en agriculture », déclare ainsi la Commission, alors qu'il existe pourtant des dizaines d'études européennes ayant justement permis d'évaluer l'efficacité des équipements de protection dans des conditions de travail réelles, et cela dans une dizaine de pays européens, portant sur plus de 500 agriculteurs. C'est d'ailleurs grâce à ces travaux qu'ont été réalisés des progrès considérables tant en confort qu'en qualité de protection.

De la même façon, on peut être surpris par la composition du « groupe d'experts indépendants » mis en place en octobre 2021 à l'invitation de la cnDAspe, et cela « pour l'éclairer sur la question de l'indépendance de la recherche et de l'expertise publiques

dans le contexte actuel de multiplication des relations entre ces activités et le monde économique ». Dans ce groupe de neuf experts, on trouve, par exemple, la toxicologue Laurence Huc, par ailleurs porte-parole de Scientifiques en rébellion, le chercheur Jérôme Santolini, secrétaire de l'association décroissante Sciences Citoyennes et aussi engagé au sein de Scientifiques en rébellion, le sociologue Henri Bergeron, cofondateur du think tank « Pour une république écologique », ou encore l'ex-leader de la FSU Gérard Aschieri et le sociologue Joan Cortinas, tous deux sympathisants du Nouveau front populaire.

Même si ces quelques exemples ne remettent pas en cause l'impartialité de l'ensemble des travaux de la cnDAspe, ils interrogent cependant sur l'équilibre des forces politiques en son sein, et par là même sur l'objectivité de ses avis. Une situation qui ne va pas forcément s'améliorer. Dans un Avis relatif à l'évolution des missions et du fonctionnement de la cnDAspe, publié le 7 octobre 2024, la commission a décidé d'« engager une réflexion approfondie sur les manières d'associer plus étroitement la société civile dans la conduite d'une expertise », même si elle tente de rassurer en ajoutant : « tout en garantissant que cette dernière soit indépendante et fondée scientifiquement ».